

**DÉSIGNATION AUX FONCTIONS DE
COORDONNATEUR MEDICAL DE L'EHPAD
N°2026-017**

LA DIRECTRICE ET LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION MEDICALE D'ÉTABLISSEMENT,

- Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique,
- Vu l'article D312-158 et les suivants du Code de l'action sociale et des familles,
- Vu la candidature de Monsieur le Docteur Thierry FAVRE,
- Vu l'avis favorable de Madame le Docteur Nathalie PIBAROT, cheffe du pôle MEDECINE ;

DÉCIDENT DE DÉSIGNER

Monsieur le Docteur Thierry FAVRE en qualité de coordonnateur médical de l'EHPAD à compter du 28 avril 2025 pour une durée de 4 ans.

Fait à Vienne,

Le 09 mars 2026

Le Président de la CME

Léopold ADÉLAÏDE

La Directrice

Céline VIGNÉ

